# Ecoles maternelle et élémentaire de Mazières-en-Gâtine

# Conseil d'école n°2

#### Jeudi 7 mars 2013 - 18h30-20h30

### Accueil

Personnes présentes: Mme CADU, Mme GUILLEMAIN, Mme PRAUD, Mme THOMAS, Mme FAJOUR, Mme JALAIS, Mme HADACEK, Mme FORTUNE, Mr RENOUX, Mr PACAUD, Mme OLIVIER, Mme JACQUIN, Mme BERNARDIN, Mme BAHUAU, Mr ROBERT, Mme PENEAU, Mme SCHILDKNECHT.

Personnes excusées : Melle VINCENDEAU, Mme BILLAUDEAU, Mme CERNIAC, Mr METAIS

Présentation de l'ordre du jour

#### 1- Effectifs à la rentrée 2013

		Actuel	Rentrée 2013-2014
Ecole maternelle	TPS	/	7
	PS	17	7
	MS	16	17
	GS	15	16
	Total	48	47
Ecole élémentaire	СР	18	14
	CE1	18	18
	CE2	11	17
	CM1	17	11
	CM2	19	17
	Total	83	77

## Intervention de Madame le Maire, Madame Fortuné :

Rappel du contexte de l'ouverture de la 4ème classe de l'élémentaire pour la rentrée 2011-2012 : les effectifs constatés et calculés sur 3 ans permettaient d'envisager cette ouverture car ils étaient suffisants. Or Madame le Maire a reçu la visite de l'IEN de la circonscription, Monsieur Cavaillès, afin qu'elle soit informée de la mesure de fermeture dont l'école élémentaire devrait faire l'objet à la rentrée prochaine. Depuis, elle a reçu un courrier de Monsieur le DASEN officialisant l'annonce.

Madame le Maire appelle donc à une sensibilisation individuelle : si toute personne a connaissance d'une famille qui envisagerait de s'installer à Mazières, il faudrait qu'elle se manifeste auprès de la mairie pour une préinscription. Par ailleurs, Madame le Maire souhaite également une sensibilisation collective ; c'est la raison pour laquelle elle interpellera la Communauté de communes afin d'orienter les demandes de

dérogation vers l'école de Mazières. De même une demande est faite pour qu'il y ait fermeture conditionnelle, car le comptage définitif du nombre d'élèves se fera en septembre 2013 (il peut y avoir des inscriptions de dernières minutes qui feront changer l'effectif).

# Intervention de Monsieur le Vice-Président de la Communauté de communes, Monsieur Renoux :

Une réflexion sur une mutualisation des effectifs pour une plus grande stabilité est en cour. La difficulté, bien sûr, est de tenir compte des familles et du fait qu'il ne faille rien leur imposer. Cela dit, lorsque cela est possible, on pourrait en effet orienter une famille en faveur d'un site plutôt qu'un autre.

# 2- Point sur les actions et les projets menés dans les classes

Les projets annoncés lors du premier conseil d'école suivent leur cours normal. Quelques précisions cependant :

### Maternelle

Une rencontre a eu lieu à la maison de retraite, qui a été un réel plaisir pour les aînés. Les enfants ont chanté pour les personnes âgées, et réciproquement.

# <u>Elémentaire</u>

CP : un changement à noter pour les séances de natation qui ont été réduites à 7 au lieu de 9 suite aux travaux à Gatinéo.

CM2: Madame JALAIS fait un appel aux parents qui accepteraient de passer un agrément, car il manque encore un parent accompagnateur afin de faire les sorties vélo sur route. Les deux prochaines sessions d'agrément auront lieu à Chaban et à Airvault, très prochainement. Madame JALAIS ne prévoit qu'une à deux sorties par an, et rappel que l'agrément est désormais acquis à vie. Les grands parents peuvent aussi le passer.

## Intervention de Madame le Maire, Madame Fortuné :

Madame le Maire a souhaité compléter l'agenda en parlant de l'inauguration de la rue du Pré Martinet et de la rue des Forges qui aura lieu le 6 avril. Une participation des élèves sera demandée sur le plan artistique dans le cadre de la résidence d'artistes.

Par ailleurs, rappel concernant la prochaine performance d'artiste du 21 mars : c'est une calligraphe, Inès Igelnick, qui interviendra à partir de 18h.

## 3- Réforme des rythmes scolaires

Rappel sur le cadre de la loi (principes posés au niveau national) :

- 36 semaines de classe par an
- 24h de classe hebdomadaires pour tous les élèves
- 9 demi-journées dont le mercredi matin
- journée d'enseignement de 5h30 maximum
- demi-journée d'enseignement de 3h30 au maximum
- pause méridienne d'1h30 minimum
- les élèves doivent pouvoir être accueillis jusqu'à 16h30
- activités péri-scolaires (APS) prises en charge par la collectivité : 3h par semaine
- activités pédagogiques complémentaires (APC) : 1h par semaine (correspondrait à l'aide personnalisée actuelle, sous réserve)

Notre contexte local, et nos contraintes :

- transport scolaire : nous impose le début de la classe à 9h, et l'accueil des élèves jusqu'à 16h30
- restauration : on n'aura pas la possibilité de modifier les horaires et le mode d'accueil au self

Par ailleurs, la guestion de la mise en place de la réforme en 2013 ou 2014 reste encore en suspens.

Rappel à propos du groupe de travail à l'initiative de la Communauté de communes : le 19 mars prochain, les élus, directeurs d'école (publiques et privées) et représentants de parents d'élèves, notamment, pourront réfléchir à la problématique de cette réforme, exprimer d'éventuelles questions.

Les parents qui représenteront chaque école sont Madame BOISUMEAU pour la maternelle et Madame OLIVIER pour l'élémentaire.

Intervention de Monsieur le Vice-Président de la Communauté de communes, Monsieur Renoux :

Monsieur Renoux a expliqué que les élus ne souhaitaient prendre de décision avant d'avoir consulté les partenaires. Il a expliqué que les impacts de la réforme seront nombreux sur le scolaire et le périscolaire. Il disait que les délais étaient peut-être un peu courts pour que la réforme soit mise en place à la rentrée 2013-2014, et que ça devrait être pour septembre 2014 qu'elle serait mise en place. Il a cependant rappelé l'incitation financière de l'Etat (95€/élève si les élus décident d'appliquer la réforme en 2013, et 45€ s'ils décident de l'appliquer en 2014) et annoncé le coût estimé à 90 000€ pour le Canton.

Question de Monsieur Robert : Est-ce que la réforme pourrait être mise en place en 2013 dans une école du secteur et pas dans les autres ?

Réponse de Monsieur Renoux : Non, les élus décideront d'agir collectivement.

<u>Madame le Maire</u>: 2014 est une année électorale, donc ce ne sera pas évident pour les éventuelles nouvelles équipes de reprendre le dossier.

Monsieur Pacaud : Le personnel ne travaillant plus le mercredi matin pourrait être redéployé. On aurait de la Toussaint jusqu'à Noël pour la mise en place de la réforme.

<u>Madame Fortuné</u> : Au départ, le temps périscolaire pourrait être une sorte de garderie en attendant que d'autres activités soient mises en place.

#### 4- Questions diverses

Monsieur Renoux: Le tilleul de la cour élémentaire va devoir être abattu pour des raisons de sécurité car il est mort. Il a été question qu'il s'agissait du seul point d'ombre de la cour, mais il existe peu de solution pour pouvoir avoir un nouvel endroit ombragé: la cours étant bitumée, les arbres ne peuvent y pousser. Il serait possible de planter un arbre sur la pelouse.

Aucune question n'a été posée par les représentants de parents d'élèves.

Mme CADU,

directrice de l'école maternelle

Mme GUILLEMAIN, directrice de l'école élémentaire

Mme FORTUNE, Maire de Mazières-en-Gâtine Mme PENEAU, parent d'élève